

"Anniversaire des 50 ans de la convention du patrimoine mondial : La Cité épiscopale d'Albi retenue pour représenter la France

La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (ou "convention de 1972") réunit dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. Chaque nation signataire de cette convention s'engage devant la communauté internationale à protéger le patrimoine le patrimoine inscrit de son territoire.

La France fut l'une des premières nations à ratifier cette convention.

A l'occasion du 50ème anniversaire de la Convention patrimoine mondial une exposition est installée sur les grilles du siège de l'Unesco à Paris.

Dans le cadre de l'exposition, une photo de la Cité épiscopale d'Albi a été retenue pour représenter les biens français et par voie de conséquence, l'engagement de la France dans la protection du patrimoine mondial .

Stéphanie Guiraud Chaumeil Maire d'Albi: Merci à l'Unesco pour sa confiance. C'est une très belle reconnaissance et un véritable Honneur pour tous les albigeois»



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laurent BATIGNE
Attaché de presse
Tél : 05 63 49 14 97
laurent.batigne@mairie-albi.fr

mairie-albi.fr